

Initiation à la géobiologie en élevage



17 et 18 Octobre 2024

Vous souhaitez analyser les pollutions électromagnétiques dans l'exploitation et prendre des mesures simples pour les diminuer et débloquer ainsi des tensions au niveau du troupeau? Nous proposons une formation essentiellement basée sur l'observation et la pratique avec une ingénieure agronome spécialisée en géobiologie.

| Objectif principal

Découvrir l'influence des composantes de l'environnement géobiologique. Apprendre à les détecter et avoir des pistes de correction

Public visé

Eleveurs toutes espèces, centres Equestres

Tarif

| Agriculteur : 70 € Autres publics : 518 €

Durée & Horaires

14 heures De 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30

Lieu

| En fonction de l'origine géographique des participants

Validation

Attestation de fin de formation

Pré-requis

Aucun

Programme:

J 1: MATIN: EXPOSE EN SALLE

Qu'est ce que la géobiologie ? définition, champs d'action, exemples Les composantes de l'environnement et leur influence sur l'élevage : l'eau les failles, les cavités souterraines l'influence des formes Les réseaux Hartmann, Curry...

APRES MIDI: VISITE SUR LE TERRAIN

Utilisation et étalonnage sur les instruments de détection : baguettes, ressenti corporel Recherche des perturbations sur un bâtiment existant et en plein champs. Analyse des informations données par le paysage dans l'optique d'implanter un nouveau bâtiment par exemple

J 2: MATIN EXPOSE EN SALLE

Retour sur les expériences des stagiaires avec les outils de détection Les perturbations modernes et leur influence sur l'élevage Les installations en 50Hz et la qualité de la prise de terre

les courants vagabonds

Les pollutions électriques ou magnétiques dues au courant 50 Hz

les pollutions dues aux installations solaires

les problèmes liés aux clôtures électriques

Les pollutions électromagnétiques de fréquence élevée : réseaux et relais de téléphone, wifi, téléphone DECT, électronique des salles de traites

Quelles en sont les causes ? Quelle détection ?

Quelles actions de prévention ? De protection ?

Une hygiène électromagnétique des bâtiments d'élevage... et des maisons des agriculteurs ! APRES MIDI : SORTIE SUR LE TERRAIN

Exemple de mesure et diagnostic sur une exploitation témoin

Analyse des tensions différentielles, analyse des champs électrique, magnétiques, basses fréquence puis hautes fréquence, analyse de l'ambiance dans la salle de traite, dans la stabulation, dans la laiterie, dans les cases à veaux...dans le bureau de l'agriculteur...

Mesure avec les appareils de détection et de mesure, confirmation par le ressenti corporel et les outils de détection.

Proposition de deux niveaux de solution : une solution simple et peu couteuse pour limiter des perturbations, une solution plus globale incluant la pose d'équipements ou le changement de matériel..

Méthodes pédagogiques : Exposé, articles de journaux, photos, approche des outils de détection, exercices pratiques, matériel de détection mis à disposition des stagiaires

Méthodes d'évaluations : exercices in situ

Intervenants : Florence HERVE, ingénieure agronome experte en géobiologie

Modalités de suivi : feuilles d'émargement

Responsable du stage: Alenka MITRENKO - 06 70 76 60 50 & mail: a.mitrenko@pyrenees-

orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié. ...).

Après réception du présent bulletin et 10 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics et prérequis :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles.

Des précisions sont apportées dans la présentation de chaque stage lorsque des prérequis sont nécessaires et/ou que le public visé est spécifique.

Les conditions financières et prise en charge:

- "Contributeur(trice)s VIVEA"

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 3000€ (en 2023) par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

- "Autres publics"

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA (sur certaines priorités VIVEA), sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

Un chèque de garantie vous sera demandé.

- "Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande). Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement ainsi que l'attestation de formation.

Horaires:

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter le référent de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales au 04.68.35.74.00, afin de vous proposer un accompagnement adapté ou le cas échéant vous réorienter.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les men Mme, M	Géobiologie en élevage					
Adresse personnelle	N° OCTAGRI : 2466008					
Code Postal	Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer avant le 1er octobre 2024					
Date et lieu de naissance	Filière biologique : ☐ Oui ☐ Non					
	Frais pédagogiques					
Statuts	par chèque libellé à l'ordre de :	Informations pour votre prise				
	Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	en charge financière				
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial	70 €* *Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.	Une « Attestation de régularité de situation au regard du Fonds d'assurance formation VIVEA » pourra vous être demandée.				
□ Cotisant solidaire	Etablir 2 chèques de 70 € et 140 €* chacun *2° chèque de garantie dans le cas de non éligibilité au fonds VIVEA	Vivea des Intreprenents du Vivant				
Participants aux travaux : Retraité Conjoint non cotisant Aide-familial sans statut	210 €	Ressortissants de la Chambre d'Agriculture non contributeurs à un fond de formation				
☐ En cours d'installation	GRATUIT*	Contactez-le Point Accueil Installation C. Davesa au 04.68.51.90.80 pour date de réunion & autodiagnostic				
Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	Chèque de garantie de 210 € Sous réserve d'avoir ouvert un PPP et de n'avoir aucun autre statut déclaré auprès de la MSA (cot sol, conjoint collaborateur, etc.)					
☐ Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT		Pensez à faire votre demande prise en charge au préalable sur <u>www.ocapiat.fr</u>				
Autres publics :	518 €	Pour contactez OCAPIAT: - 04.99.52.21.21 - occitanie@ocapiat.fr				
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente. Fait à , Le						
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (<u>si salarié</u>) Nom et qualité : Signature : [cachet entreprise obligatoire]	Pour la Chambre d'Agriculture 66 La présidente, Fabienne BONET				

Questionnaire des attentes Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes!

•	VOTRE ACTIVITE VOTRE ACTIVITE Espèces :					
	VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? • Non • Oui, laquelle et quand ? Quel type de bâtiment avez-vous : Quels sont les problèmes identifiés Quels problèmes sanitaires rencontrez-vous ?					
■ Acc	VOUS ET LE SERVICE FORMATI epteriez-vous de faire visiter votre exp		ırs du stage ? □ Non	□ Oui		
Con	nment avez-vous eu connaissance de d	cette formation	? (1 seule réponse possib	le)		
	☐ Site Internet Chambre d'Agriculture ☐ Page Facebook CA66 ☐ Autres :	□ Catalogue □ L'Agri	□ Courrier mail ou postal □ Bouche à oreille			
	Remarques :					
Vos factu la Cl 2016 Dans	Droit à l'image (merci de coch l'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à util sion et tous supports utilisés par la Chambre d'ARÈGIEMENT GÉNÉRAL SUR LA PRÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PRÉGLEMENT DE L'ARÈGIEMENT DE L'ARÈGIEMENT DE L'EXTREMENT DE L'EX	er si vous êtes iser mon image à ti Agriculture des PO. otection des sent bulletin d'ins ur la plateforme d'a responsable de ce public (article 6.6 res d'Agriculture af , institutionnelles, c	tre gratuit dans le respect des droi données cription font l'objet de traitemen pprentissage en ligne pour des mo traitement, basés sur l'article de du même règlement) vos données fin de vous informer sur des thém conjoncturelles, calamités agricole	ts et de ma personne pour toute nts informatisés (exécution, suivi dules à distance) mis en œuvre pa 5.1b du règlement européen RGPE 5 nous permettront : natiques en lien avec votre activité es).		
>	d'élaborer des statistiques et des			agricole après anonymisation		

- Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale (proposition de formation, prestations techniques, accompagnement...).

Vous pouvez manifester votre opposition à ce traitement en cochant la case ci-dessous :

Je refuse que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales me propose ses offres commerciales en dehors de ses newsletters et flash d'information pour lesquels je suis abonné.

L'accessibilité à vos données est strictement limitée aux agents des Chambres d'agriculture. Nous les conservons raisonnablement dans la limite de nos obligations de conservation et d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Service Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 av. de Grande-Bretagne - 66025 Perpignan Cedex

04 68 35 87 81 / l.duclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr